



Présidence : ex-République yougoslave de Macédoine

694^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 10 octobre 2012

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 11 h 45

2. Président : Ambassadeur Z. Dabik

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Déclaration du Secrétaire général de l'OSCE, M. L. Zannier : Secrétaire général, Chypre-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/121/12), Suisse (également au nom de l'Allemagne), Turquie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Président

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Demande d'assistance pour l'élimination et la destruction de propergols spéciaux en excédent en Bulgarie* : Bulgarie (FSC.DEL/120/12 OSCE+), Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)

b) *Communication par la Belgique, sous forme électronique, d'informations actualisées dans le cadre de l'échange global d'informations militaires* : Belgique (annexe 1)

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RÉUNION DE 2012 DES CHEFS DES CENTRES DE VÉRIFICATION

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 8/12 (FSC.DEC/8/12) sur la réunion de 2012 des chefs des centres de vérification ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Distribution du troisième résumé trimestriel du CPC concernant les informations échangées sur les MDCS en 2012 (FSC.GAL/114/12 Restr.)* : Représentant du Centre de prévention des conflits
- b) *Séminaire régional organisé à l'intention de l'Asie centrale sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, qui s'est tenu à Astana du 3 au 5 octobre 2012* : Représentant du Centre de prévention des conflits, Kazakhstan, Suisse, Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Allemagne)
- c) *Visite d'inspection d'une zone spécifiée, effectuée en vertu du Document de Vienne 2011 en Fédération de Russie sous la conduite des États-Unis d'Amérique, du 17 au 20 septembre 2012* : États-Unis d'Amérique (annexe 2), Fédération de Russie, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Président
- d) *Questions de protocole* : Hongrie, Fédération de Russie, Président
- e) *Réunion des chefs des centres de vérification prévue le 13 décembre 2012* : Président
- f) *Distribution de la mise à jour du Plan d'action relatif aux armes légères et de petit calibre concernant les mesures de mise en œuvre envisageables* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 17 octobre 2012 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/700
10 October 2012
Annex 1

FRENCH
Original: ENGLISH

694^e séance plénière

FSC Journal n° 700, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BELGIQUE

Monsieur le Président,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Conformément à la Décision n° 6/01 du FCS sur l'exécution des échanges de données relatives aux systèmes d'armes et équipements d'importance majeure, le Royaume de Belgique a fourni en 2002 à tous les États participants sous forme électronique (CD-ROM) une mise à jour globale des données techniques et photographies concernant ses systèmes, en application du Document de Vienne et du document concernant l'échange global d'informations militaires.

Dix ans après cette communication, la Belgique, désireuse de contribuer à la transparence, à la confiance mutuelle et à la sécurité au sein de l'OSCE, a compilé dans un nouveau CD-ROM toutes ses données concernant la période allant de 2002 jusqu'à maintenant et a l'honneur de mettre aujourd'hui cette nouvelle mise à jour globale à la disposition de tous les États participants.

Nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance d'aujourd'hui.

Je vous remercie, Monsieur le Président.



694^e séance plénière

FSC Journal n° 700, point 4 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE
LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Monsieur le Président,

Sous la conduite des États-Unis, une équipe d'inspection s'est rendue en Russie du 17 au 20 septembre, pour y inspecter, en application du Document de Vienne 2011 (DV 2011), une zone spécifiée d'environ 15 000 kilomètres carrés dans la région militaire sud de la Russie. Le site d'entraînement de Kapustin Yar, qui représentait environ 25 % de la zone spécifiée, était l'un des quatre endroits où il avait été dit aux États de l'OSCE que l'exercice «Kavkaz 2012» aurait lieu.

Alors qu'elle se dirigeait avec son escorte russe vers le site d'entraînement de Kapustin Yar le 18 septembre, en début de matinée, l'équipe d'inspection a été arrêtée à la périphérie de la ville de Kapustin Yar par des hommes des forces de sécurité en uniforme et a été informée qu'elle n'était pas autorisée à traverser la ville parce qu'il s'agissait d'une zone sensible.

Lorsqu'elle a demandé à accéder au site d'entraînement par une autre route, l'équipe a été informée que l'ensemble de la zone était «sensible» et qu'aucun accès ne lui serait accordé, l'empêchant ainsi d'inspecter un site où la Russie avait publiquement déclaré qu'une activité militaire conventionnelle soumise au Document de Vienne – et liée à l'exercice Kavkaz 2012 – aurait lieu. Rien n'a été fait pour définir des points sensibles plus précis ou délimiter les zones d'accès restreint, ce qui aurait permis de procéder à l'inspection des activités militaires Kavkaz 2012 et aurait été davantage conforme au Document de Vienne.

Nous apprécions le professionnalisme de l'escorte et les séances d'information organisées par les deux unités signalées conformément au DV 2011 dans la zone spécifiée, ainsi que la transparence dont a fait preuve la Fédération de Russie à propos de l'exercice Kavkaz 2012, en particulier en organisant des séances d'information dans le cadre du FCS et en invitant un petit groupe d'observateurs militaires étrangers. Néanmoins, nous sommes déçus et nous nous devons de souligner que de telles initiatives ne dispensent pas de l'obligation de respecter les engagements pris en vertu du DV 2011 pour ce qui est d'assurer la transparence et l'accès à nos forces armées.

Nous souhaitons ardemment pouvoir mettre à profit cette possibilité de coopération pour améliorer et renforcer nos engagements en matière de transparence militaire ainsi que

nos mesures de confiance et de sécurité et, surtout, pour donner un nouvel élan à nos efforts visant à moderniser le Document de Vienne.

Le rapport d'inspection complet a été distribué par l'intermédiaire du réseau de communication de l'OSCE sous la cote CBM/US/12/0017/F35/O.

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance d'aujourd'hui.

694^e séance plénière

FSC Journal n° 700, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 8/12
RÉUNION DE 2012 DES CHEFS DES CENTRES DE VÉRIFICATION

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Réaffirmant que le Document de Vienne 2011 de l'OSCE (DV 2011) reste un instrument clé pour les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) et notant que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) offre un forum important pour débattre de l'application des mesures convenues en vertu des dispositions du DV 2011,

Prenant note des discussions qui ont eu lieu et des vues qui ont été exprimées à la vingt-deuxième RAEA,

Rappelant que la réunion des chefs des centres de vérification a pour but d'échanger des données d'expérience et des informations sur les aspects techniques de l'application des mesures convenues en vertu des dispositions du DV 2011,

Notant que les États participants ont fait savoir qu'ils escomptaient un résultat important de la réunion de 2012 des chefs des centres de vérification,

Décide :

1. De convoquer une réunion des chefs des centres de vérification le 13 décembre 2012 ;
2. De charger le Centre de prévention des conflits (CPC) de préparer et de présider la réunion ;
3. D'inscrire les questions suivantes à l'ordre du jour de la réunion de 2012 :
 - Difficultés et lacunes actuelles en matière d'application concernant les visites de bases aériennes, les visites d'installations militaires et les démonstrations de nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure ;
 - Incidences des coupes budgétaires et de la diminution des ressources ;
 - Difficultés et lacunes actuelles en matière d'application concernant les inspections et les visites d'évaluation ;
4. De charger le CPC de faire rapport sur la réunion des chefs des centres de vérification à la séance d'ouverture de la vingt-troisième RAEA.